

Liberté Égalité Fraternité



Ademe

Guide Entreprises RGE Audit énergétique – Observatoire DPE/AUDIT





Présentation de la collecte des audits énergétiques

Ce guide a pour objectif d'informer les membres de bureau d'étude thermique, de cabinet d'architecte ou d'entreprise RGE « offre globale » sur la procédure permettant l'envoi d'audits à l'Observatoire de l'Ademe.

La collecte des audits commence au 01 avril 2023. Du 01 avril au 01 juillet 2023, dans l'attente de la création des comptes individuels, la collecte des audits se fera sous une forme transitoire. Durant cette période, vous enverrez vos audits sur un compte utilisateur unique commun.

A partir du 01 juillet 2023, des comptes individuels seront créés et les audits remontés sur le compte utilisateur commun pendant la phase transitoire y seront rattachés, et ce grâce aux noms et prénoms des auditeurs renseignés lors de l'édition des audits.

→ Attention : Pour permettre ce rattachement, il est impératif de remplir correctement les champs nom et prénom.

Jusqu'au 01 juillet 2023, il ne sera pas possible de consulter les audits produits lors de la phase transitoire sur l'Observatoire.





Planning de la collecte des audits énergétiques







Process d'envoi d'audits pour les entreprises RGE Audit énergétique

Attention, ce process est destiné aux membres d'entreprises qualifiées RGE Audit énergétique et non aux diagnostiqueurs immobiliers !

- 1. Rendez-vous sur votre logiciel d'édition d'audits
- 2. Cliquez sur l'emplacement dédié aux identifiants Ademe

```
→ Exemple d'emplacement dédié aux identifiants Ademe sur 
un logiciel
```

- 3. Renseignez les identifiants du compte commun :
 - Login : UTEMPORAIRE_1
 - MDP : Mdp_utemporaire_2023



4. Editez votre audit et envoyez le à l'Ademe en cliquant sur le bouton dédié sur votre logiciel
 → Un numéro audit vous sera délivré par l'Ademe à la réception de l'audit





L'OBSERVATOIRE Diagnostic de Performance Énergétique



Liberté Égalité Fraternité